



EASY Fixe 1 an

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Novembre 2023
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾



Composition du prix de votre énergie⁽⁶⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Optez pour un prix fixe pendant 1 an

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Fixe - 1 an

Redevance fixe (€/an)

40,81



Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

8,126

Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽²⁾

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport €cent/kWh
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	
ORES (Brabant Wallon)	26,27	3,534	107,91	1,618	668,49	1,168	0,153
ORES (Hainaut Gaz)	25,54	3,851	103,40	1,883	638,07	1,427	0,153
ORES (Luxembourg)	22,45	2,894	84,29	1,382	508,85	1,049	0,153
ORES (Mouscron)	22,83	3,061	86,66	1,558	524,84	1,208	0,153
ORES (Namur)	26,50	3,748	109,38	1,739	678,47	1,268	0,153
TECTEO - RESA	29,21	3,299	103,10	1,821	813,19	1,611	0,153



EASY Fixe 1 an



Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Novembre 2023
 Pour les particuliers en Région Wallonne
 Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)

Cotisation sur l'énergie	0,10577
--------------------------	---------

Redevance raccordement ⁽³⁾	0,00750
---------------------------------------	---------

Accise fédérale⁽⁸⁾ (€cent/kWh)

Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,87238
-----------------------------------	---------

Consommation > 12.000 kWh	0,90839
---------------------------	---------

- (1) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Novembre 2023 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an en Wallonie. Prix 6% de tva comprise.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.
- (8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

Frais de rappel et de mise en demeure^{(3) (7)}

Montants d'application en 2023

Frais de rappel (1er gratuit)	7,50 € (max)
-------------------------------	--------------

Mise en demeure	15,00 € (max)
-----------------	---------------